





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-76**

Séance publique du

16 mars 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160316- lmc186753-DE-1-1
Date de signature : 16/03/2016
Date de réception : mercredi 16 mars 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN AYANT POUR OBJET LE NETTOYAGE DU MUSÉE GRANET ET DE SES ANNEXES - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE.

Le 16 mars 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/03/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Gaele LENFANT, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain Dijon

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2016

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN AYANT POUR OBJET LE NETTOYAGE DU MUSÉE GRANET ET DE SES ANNEXES - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Consécutivement à sa disparition, la Communauté du Pays d'Aix a transféré à la Ville entre autres installations, le musée Granet, ainsi que l'ensemble des contrats attenants.

Les locaux du musée sont situés 18 rue Roux Alphéran 13100 à Aix-en-Provence. Les annexes sont situées 18 place Jean Boyer 13100 Aix-en-Provence (Pénitents Blancs), les bureaux 32 rue Cardinale.

A l'instar des autres marchés d'entretien des locaux, la procédure utilisée est passée sous forme d'Appel d'Offres Ouvert européen, en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics.

La durée du marché est conclue pour une période initiale fixée du 1er avril au 31 décembre 2016, reconductible une fois un an de manière expresse, sans pouvoir excéder le 31 décembre 2017.

La présente consultation entre dans le cadre de l'obligation de reprise du personnel en application de la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011.

Les prestations feront l'objet d'un marché à prix mixtes comprenant :

- d'une part des prestations de base définies dans le marché et rémunérées par un prix global forfaitaire mensuel selon les stipulations de l'acte d'engagement et du Détail de Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;

- et d'autre part, des prestations exceptionnelles à prix unitaires, lesquelles feront l'objet de bons de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics, dans une limite maximale annuelle de 40 000€ HT.

Dans ce cadre, un avis d'appel public à la concurrence n°2015 - 51 a été adressé à la presse le 21 décembre 2015. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- Sites et profil acheteur (www.achatpublic.com), et Mairie le 14 décembre 2015
- BOAMP le 15 décembre 2015
- JOUE le 17 décembre 2015
- COURRIER D'AIX le 19 décembre 2015.

Les DCE ont été mis en ligne sur le site profil acheteur (Achatpublic.com) le 14 décembre 2015. La date limite de remise des offres était fixée au 25 janvier 2016.

Deux créneaux de visite du site étaient prévus. Les candidats devaient être présents à l'un de ces créneaux. Au terme de la consultation, 11 candidats ont déposé une offre :

- Société PRESTIGE SERVICES
- Société SOPHENIS
- Société AIXIA
- Société E.P.S. (Environnement Propreté Services)
- Société ETANEUF
- Société ONET SERVICES
- Société O.P.N. (Office Provençale de Nettoyage)
- Société ARCADE
- Société SONEPRO
- Société S.M.S. (Société Multi-Services)
- Société HEXANET

Conformément aux règles de la consultation, les offres ont été jugées sur la base de la proposition la moins-disante, en prenant comme référence la part forfaitaire, sur la base du montant en euros TTC du prix annuel forfaitaire proposé dans l'acte d'engagement pour 70% de la note totale et la part unitaire, elle-même composée de la somme du montant TTC d'un Détail Quantitatif Estimatif (DQE) tenu secret à celui TTC d'un DQE communiqué aux candidats. La part unitaire ainsi définie était pondérée à 30%.

De plus, toute offre ne respectant précisément pas les prescriptions des documents du marché (annexes à l'acte d'engagement, Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes, Cahier des Clauses Administratives Particulières) était jugée incomplète et écartée.

Au regard des conclusions du rapport d'analyse des offres présentées lors de la Commission d'Appel d'Offres du 11 février 2016, les membres ont décidé après en avoir débattu, dans un premier temps de déclarer irrégulières les offres des candidats suivants :

- Sociétés HEXANET et AIXIA, au motif suivant : utilisation d'un bordereau de prix unitaires non conforme,
- Société ONET SERVICES au motif suivant : absence de nettoyeur vapeur et d'aspirateur à eau sur le site du Musée Granet comme exigé dans le cahier des charges.

Puis de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse, par application des critères mentionnés ci-avant, celle présentée par la société ETANEUF, classée en première position.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché ayant pour objet le nettoyage des locaux du Musée GRANET et de ses annexes, leurs reconductions éventuelles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, avec la société ETANEUF pour un montant global et forfaitaire annuel de 40 604.40€ TTC et une part unitaire comportant un montant maximum annuel de 40 000€ HT.

DL.2016-76 - APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN AYANT POUR OBJET LE NETTOYAGE
DU MUSÉE GRANET ET DE SES ANNEXES - AUTORISATION DE SIGNATURE DU
MARCHE.-

Présents et représentés	: 46
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Maryse JOISSAINS-MASINI



Compte-rendu de la délibération affiché le : 16/03/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)